


Dossier de presse

Une formation au risque routier pour 600 aides à domicile de la Creuse.

 Le service de santé au travail de la Creuse, l'ACIST23 propose une action innovante en partenariat avec STL limousin et l'EFC, organismes de formation, dès l'automne 2018. 600 aides à domicile de la Creuse seront sensibilisées au risque routier lors de 10 sessions de formations réparties 2018 et 2019. *Ces formations sont intégralement prises en charge par le service de santé au travail dans le cadre des offres de prévention globale de prévention proposées à ses adhérents.*



Le risque routier professionnel

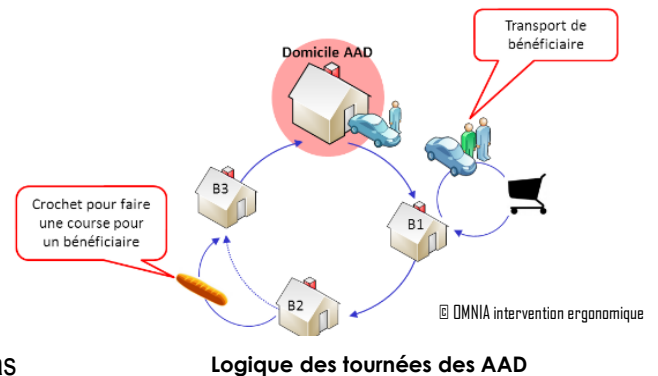
De nombreux salariés passent une grande partie de la journée au volant de leur véhicule dans le cadre des missions qu'ils effectuent pour leur entreprise. Ils sont, du fait de leur activité, exposés au risque routier professionnel. Trop souvent sous-estimé, ce risque est un risque professionnel majeur. C'est la première cause de décès par accident au travail : près de la moitié des accidents mortels du travail de salariés du régime général sont des accidents de la route soit 20% de la mortalité professionnelle selon l'INRS.



Conduire au travail

En Creuse, les aides à domicile totalisent par an plus de 2, 2 millions de kms et plus de 60 000 heures au volant !

Les aides à domicile utilisent le plus souvent leur véhicule personnel car sur le territoire creusois les transports en commun présentent des limites. Inégalement répartis, plus concentrés dans les zones urbaines, ils ne couvrent pas l'ensemble du territoire des structures d'aide à domicile. D'autre part, certaines missions, telles que la réalisation de courses ou de transport d'utilisateur sont impossibles sans l'usage d'un véhicule. Les déplacements multiples dans des territoires allant de l'urbain au rural accentuent le risque routier d'autant que de nombreux facteurs liés à l'organisation du travail peuvent aggraver le risque d'accident : Temps de déplacements programmés trop courts, retards pris dans les tournées, nécessité de communiquer par téléphone avec la structure, état du véhicule, survenues d'aléas,





La prévention du risque routier consiste à agir sur les déplacements, les véhicules, les communications et les compétences.

L'aide à domicile est un secteur en pleine expansion avec une multiplicité de risques et une sinistralité globale en augmentation. Parce que la conduite est un acte de travail et parce que dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels, l'entreprise doit donc prendre en compte les risques qui y sont associés au même titre que les autres risques, les associations d'aide à domicile creusoises se sont mobilisées pour former les salariées au risque routier. Elles visent ainsi à faciliter la mise en place d'une politique de prévention globale en intégrant le risque routier comme un risque professionnel à part entière en sensibilisant l'ensemble des acteurs concernés.



Déroulement des sessions / programme

10 sessions de formations sont ainsi proposées à raison de 60 personnes par jour (30 par demi-journée). Mr Vincent Fulminet du service Formations de STL consacrerà 1 h 30 pour la partie théorique et Mr Bruno Didier de l'ECF 1h 30 lors d'un atelier pratique.

- Atelier théorique : L'accident de trajet et l'accident de mission, les facteurs de risques, le permis à point, ...
- Atelier pratique : Simulateur de conduite en salle proposant diverses situations de conduite hivernale, approche sécuritaire et animation en extérieur autour du port de la ceinture de sécurité.

Pour 2018 les dates retenues sont :

- Mardi 11 septembre
- Mardi 2 octobre
- Jeudi 25 octobre
- Jeudi 8 novembre
- Mardi 11 décembre



Contacts :

- ACIST23 : Mme Perrier, directrice - 05 55 52 63 29 - acist23.sante-travail-limousin.org
- Direction des personnes en perte d'autonomie : Mr Sertillange, chargé de mission Conseil départemental – 05.44.30.25.06.
- STL Formation : Mr Fulminet, responsable pédagogique - 06.08.02.81.93 - <http://www.sante-travail-limousin.org/nos-formations/>
- ECF (Ecole de Conduite Française) : Mr Didier, instructeur – 05.49.08.80.47.

Sources :

- http://ergonomie.cnam.fr/equipe/van_belleghem/12_pecot_van_belleghem_etude_ergonomique.pdf
- <https://www.chorum-cides.fr/actualite/services-a-la-personne-un-salarie-sur-dix-touche-par-un-accident-du-travail/>
- <http://www.inrs.fr/risques/routiers/ce-qu-il-faut-retenir.html>